



Vente de rhum arrangé

Par clarasteicy

Bonjour,

Je souhaite ouvrir mon entreprise, pour vendre des rhum arrangé que je prépare moi meme (bien sur avec du rhum nature que j'achete)je souhaiterais savoir qu'elles démarches et au prés de quel service m'orienter. Merci pour vos réponses

Par avocatparis

Il conviendra d'obtenir une licence IV.

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22379.xhtml>

Bien cordialement